Google célèbre le 89e anniversaire de M'hamed Issiakhem

Page 24

PROJET DE LOI SUR L'EXCEPTION D'INCONSTITUTIONNALITÉ

L'APN débattra le texte ce jeudi

Page 3

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6112 - LUNDI 18 JUIN 2018

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

AÏD EL FITR À BÉJAÏA

Une occasion pour faire table rase du passé

Page 2

LA DGSN SE DÉPLOIE DANS LES CENTRES D'EXAMEN

18 000 POLICIERS POUR SÉCURISER LE BAC



La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a mis en place un dispositif sécuritaire spécial pour le baccalauréat, pour lequel 18 000 policiers ont été appelés en renfort, dont 2000 pour la seule région d'Alger. Prévu du 20 au 25 juin, plus de 700 000 lycéens de terminale vont subir les épreuves du baccalauréat sous haute surveillance.

Page 2

AFGHANISTAN



LES TALIBANS SE RÉCONCILIENT AVEC LES FORCES DE SÉCURITÉ

Page 7



MONDIAL 2018

LE NIGERIA DÉCEVANT

Page 12

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO



BAC 2018
700 000 candidats à la conquête du fameux diplôme

LES ÉPREUVES du baccalauréat ont toujours été une source de stress et d'inquiétude pour les candidats concernés, il n'en demeure pas moins que dont le coup de starter de celle-ci sera donné ce mercredi.
Cette année, plus de 700 000 candidats, à travers tout le territoire national, concourront ce mercredi, et ce jusqu'au 25 juin, selon le ministère de l'Education nationale. Comme chaque année, le bac mobilise non seulement les lycéens et des candidats libres, mais également des examinateurs qui devront corriger des millions de copies en un temps limité. Plusieurs structures ont été sollicitées pour assurer le bon déroulement de cet examen, pour lequel rien n'a été laissé au hasard, a fait savoir la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit. Elle a signalé que plusieurs départements ministériels avaient travaillé d'arrache-pied pour assurer la réussite de ces épreuves et leur sécurisation. Evoquant la mesure de la coupure d'internet au début de chaque épreuve pour une durée d'une heure, afin d'éviter les tentatives de fraude, la ministre a avoué que «cet élément nous est imposé, c'est un cas de force majeure. On n'est pas à l'aise concernant le recours à la coupure mais on ne doit pas baisser les bras devant de tels phénomènes». L'aspect de l'éthique doit primer sur l'aspect sécuritaire et doit aussi concerner l'opinion publique ainsi que toute la société, laquelle doit s'indigner et dénoncer toutes les formes de fraude, tout en œuvrant à récompenser l'effort, a indiqué la ministre. Relevant que beaucoup de candidats «sont victimes de leur inconscience quant aux conséquences leur geste en recourant à la fraude» de la ministre a rappelé les sanctions prévues dans ce cas et qui excluent de cet examen pour une durée de 3 ans, les candidats scolarisés et de 5 ans les candidats libres. Cette année, le ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, à la demande du ministère de l'Education nationale, a décidé de couper l'Internet pendant une heure au début de chaque épreuve du baccalauréat, et ce pour éviter tout ce qui pourrait entacher cet examen. Les réseaux sociaux peuvent également être perturbés durant la période du Bac. Le ministère de l'Education reconduira aussi, pour cette année, les mesures prises durant les précédentes sessions du bac, notamment depuis le déploiement de l'Internet mobile haut débit 3G en 2014 en Algérie, à savoir l'interdiction au niveau des centres d'examen des smartphones et autres tablettes, des outils numériques, des objets connectés et des écouteurs. Ces mesures concerneront aussi bien les candidats au baccalauréat que les enseignants, les surveillants et le personnel administratif.

Lynda Louifi

LA DGSN DÉPLOIE UN PLAN SÉCURITAIRE DU BAC

Les centres d'examen sous haute surveillance

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a mis en place un dispositif sécuritaire spécial pour le baccalauréat, pour lequel 18 000 policiers ont été appelés en renfort, dont 2000 rien qu'à Alger.



Prévu du 20 au 25 juin, plus de 700 000 lycéens de terminale vont subir les épreuves du baccalauréat sous la haute surveillance de 18 000 policiers. La DGSN a annoncé hier, à travers un communiqué, qu'un vaste plan sécuritaire spécial a été mis en place pour veiller au déroulement des examens de fin d'année et pour éviter tout dérapage. Ce plan spécial prévoit une couverture sécuritaire totale des lieux où vont se dérouler les épreuves.
Selon le communiqué de la DGSN le dispositif sécuritaire prévu va sécuriser, tout au long des épreuves du baccalauréat, 14 centres de rassemblement, 70 centres de correction, 2 centres d'impression et 66 centres de conservation des sujets ainsi que plusieurs autres centres avancés de conservation des sujets. D'un autre côté, un dispositif de prévention sera mis en action pour faciliter la circulation à proximité des centres d'examen, qui vont abriter un nobmre important de candidats et leurs parents. Et pour renforcer la sécurité autour des centres d'examen, la DGSN a décidé, également, de mettre en place des points de contrôle fixe et mobile, qui vont assister au travail des autres unités de police durant les cinq jours d'examen. La DGSN a indiqué, par ailleurs, qu'il est strictement interdit aux automobilistes de stationner leurs véhicules près des centres d'examen. Sur ce plan, la Sûreté nationale va mobiliser des patrouilles piétonnes en mobilisant des motards pour intensifier la lutte contre ce phénomène. Pour sa part, la Sûreté de wilaya d'Alger (SWA) a annoncé ce dimanche la mobilisation de 2 000 policiers de différents grades pour la sécurité des épreuves du baccalauréat 2018 à Alger et ses environs. Dans un communiqué, la Sûreté d'Alger a indiqué que 167 centres d'examen, cinq centres de correction et deux centres de collection des sujets du bac seront totalement sécurisés tout au long des épreuves. D'autres mesures sécuritaires ont été prises, poursuit la Sûreté d'Alger, pour préserver la sécurité autour des centres d'examen, conclut le communiqué.

S. Abi

FÊTE DE L'AÏD EL FITR À BÉJAÏA

Une occasion pour faire table rase du passé

LA TRADITIONNELLE ambiance de l'Aïd était au rendez-vous. L'occasion était aux retrouvailles, aux accolades, aux congratulations et aux embrassades entre proches, voisins et amis. C'était l'occasion aussi pour certains de se réconcilier. Quelle belle opportunité pour le pardon que certains n'ont pas manquée. Il était temps d'effacer les rancœurs que l'on a enfouies dans les cœurs et faire table rase du passé. Ceci pour ceux ayant surtout la foi. Ainsi la fête a débuté par la prière de l'Aïd. Les fidèles ont convergé vers les mosquées pour accomplir cette prière qui a commencé à 7h. A la sortie, les gens échangent les vœux de pardon, un comportement observé dans la rue, les places publiques et partout ailleurs. Place ensuite aux visites aux proches, au recueillement dans les cimetières dès le matin. Le tout dans une ambiance particulièrement festive. Les enfants, habillés de leurs habits neufs, étaient joyeux. Voici une occasion pour se réconcilier et renforcer les liens de fraternité entre proches, voisins… Cependant, des fausses notes il y en a. La fête a été marquée par la hausse des prix des fruits et légumes, qui ont doublé. Cela n'a pas empêché les gens de vivre la fête dans une atmosphère de joie. Elle était nettement visible chez les gens, notamment les enfants à travers les habits neufs et les jouets offerts par leurs parents. Dans certains villages l'Aïd a été fêté dans la solidarité. Des bœufs ont été sacrifiés la veille, coupés et répartis ensuite en lots puis distribués aux habitants et surtout aux nécessiteux. En ce qui concerne la disponibilité des produits alimentaires, les 1040 magasins réquisitionnés par la direction du commerce et des prix pour assurer la permanence durant les deux jours de l'Aïd ont suivi les consignes, du moins la majorité. Le manque a été observé la matinée du premier jour. C'était le cas aussi du transport où un manque a été observé dans les zones rurales. Le carburant était disponible. Les 68 stations-services privées étaient, pour la plupart, ouvertes. Les stations-service de Naftal aussi.
Concernant la sécurité des citoyens et des biens, le plan mis en œuvre par la sûreté de wilaya a été exécuté sur le terrain, où il a été observé la présence de la police partout. La Protection civile a enregistré des accidents de la route qui ont fait deux morts, notamment sur la RN 09, à hauteur de Souk El-Tennine. La solidarité était au rendez-vous aussi chez le mouvement associatif et le Croissant-Rouge algérien, qui ont choisi de rendre visite aux enfants malades dans les hôpitaux à Akbou, Sidi-Aïch, Béjaïa, etc. Enfin, le wali a rendu visite aux enfants malades au CHU Khellil-Amrane et au centre d'accueil des enfants assistés. Il était accompagné par le vice-président de l'APW, le chef de sûreté de la wilaya et plusieurs autres responsables locaux. Enfin, il est utile de noter que des quartiers et villages étaient privés d'eau potable. C'est le cas à la cité Seghir. Une situation qui a nettement embarrassé les habitants, surtout que la chaleur a refait son apparition depuis hier.

N. Bensalem

CRÉATION DE L'ACADÉMIE DE LA LANGUE AMAZIGHE

PROJET DE LOI ORGANIQUE DEVANT L'APN CE MERCREDI

Le projet de loi organique relatif à l'Académie algérienne de la langue amazighe sera présenté ce mercredi pour débat devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN). Ce projet de loi consacre le statut du tamazight comme langue nationale et officielle, et s'inscrit dans le cadre de la promotion du tamazight et son développement dans toutes ses variétés linguistiques.



Cette démarche vient confirmer et soutenir l'article 4 de la Constitution, qui consacre le statut du tamazight comme langue nationale et officielle, et ce aux côtés de la langue arabe. Le projet de loi organique relatif à l'Académie relève dans son exposé des motifs que l'académie a pour mission de réunir les conditions de la promotion du tamazight, sur la base des travaux d'experts, en vue de concrétiser son statut de langue officielle. Dans ses dispositions générales, le projet de loi note que l'académie est « une institution nationale à caractère scientifique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle constitue l'autorité de référence dans les domaines liés à la langue amazighe «, alors que son siège est fixé à Alger. Ce projet de loi organique fixe les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Académie algérienne de la langue amazighe.

Concernant ses missions, l'académie aura à mener des recherches dans tous les domaines de la promotion de la langue amazighe à travers la codification et la standardisation de la langue sur la base de l'ancrage social et de la dynamique culturelle dans toutes ses variétés par une approche convergente. Le projet de loi explique que ces missions seront réalisées avec l'aide de tous les partenaires concernés, notamment les institutions nationales et les associations qui activent dans le domaine de la promotion et du développement de la langue amazighe.

Dans son article 6, le texte note que l'académie a pour objet de réunir les conditions nécessaires de sa promotion et est chargée notamment de recueillir le corpus national de la langue amazighe dans toutes ses variétés linguistiques. Il vise à établir une normalisation de la langue amazighe à tous les niveaux de description et d'analyse linguistiques, d'établir des listes néologiques et des lexiques spécialisés en privilégiant la convergence.

Elle a aussi pour mission d'entreprendre des travaux de recherche, participer au programme national de recherche dans son domaine de compétence, garantir l'interprétation précise et la traduction de notions et concepts dans les domaines spécialisés. Il sera également question d'élaborer et d'éditer un dictionnaire référentiel de la langue amazighe, de contribuer à la conservation du patrimoine immatériel amazigh, notamment par sa numérisation, et encourager toute recherche et traduction en langue amazighe visant à préserver le patrimoine lié à la mémoire nationale.

Par ailleurs, le projet de loi précise que l'académie est composée de 50 membres au plus, dont le président, désignés et nommés par décret présidentiel. Les membres de l'académie sont choisis parmi les experts et compétences avérées dans les domaines des sciences du langage en rapport avec la langue amazighe et les sciences connexes. Ils doivent aussi jouir de la nationalité algérienne et justifier d'un niveau universitaire, stipule le texte.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'académie comprend quatre organes, à savoir le Conseil, le président, le bureau et les commissions spécialisées. Elle est également dotée d'un secrétariat administratif.

A. M.

PROJET DE LOI SUR L'EXCEPTION D'INCONSTITUTIONNALITÉ

L'APN débattra le texte ce jeudi

LE PROJET de loi organique fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de l'exception d'inconstitutionnalité sera présenté jeudi prochain devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) pour débat et enrichissement, et ce avant d'être soumis au vote lors d'une séance plénière. Ce projet de loi découle des nouvelles dispositions de la révision constitutionnelle de 2016 en matière de renforcement des droits fondamentaux et des libertés individuelles, et vise la consolidation du processus de démocratisation de la vie publique.

En effet, l'article 188 de la Constitution dispose que le Conseil constitutionnel peut être saisi d'une exception d'inconstitutionnalité sur renvoi de la Cour suprême ou du Conseil d'Etat lorsque l'une des parties au procès soutient devant une juridiction que la disposition législative dont dépend l'issue du litige porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Autrement dit, le dispositif prévu par l'article 188 de la Constitution tend à permettre au justiciable de contester la constitutionnalité d'une disposition législative lors d'une instance en cours devant une juridiction, lorsqu'il estime que cette disposition porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit.

Le projet de loi, qui comprend 28 articles, fixe les principes généraux de l'exception d'inconstitutionnalité. Ils prévoient que «tout justiciable peut soulever l'exception devant les juridictions ordinaires et les juridictions administratives, y compris pour la première fois en appel ou en cassation».

Le projet de loi définit, en outre, les dispositions applicables devant la Cour suprême et le Conseil d'Etat. Il dispose, à cet effet, que « si le moyen soulevé par un justiciable satisfait aux conditions prévues, la juridiction le transmet dans les 10 jours à la Cour suprême ou au Conseil d'Etat qui procède à un examen plus approfondi du moyen et des conditions de sa recevabilité, avant de statuer sur son renvoi devant le Conseil constitutionnel «. La Cour suprême ou le Conseil d'Etat ont deux mois pour statuer, explique le texte. A défaut, «l'exception est transmise d'office au Conseil constitutionnel», stipule le projet de loi, précisant que devant la Cour suprême et le Conseil d'Etat seront appliquées «les mêmes règles prévues devant le juge du fond en matière de sursis à statuer».

A. M.

ACCORD ENTRE SONELGAZ ET UN GROUPE SUD-CORÉEN

Création d'une société mixte

LE GROUPE Sonelgaz, le Groupe IMetal et la Société sud coréenne, B.H.I, ont signé jeudi à Alger, les statuts de création d'une société mixte, spécialisée dans la fabrication de chaudières de récupération et d'échangeurs thermiques pour centrales électriques à cycle combiné, a indiqué Sonelgaz dans un communiqué.

Dénommée B.H.I Algérie, les actions de cette nouvelle entité sont réparties entre Sonelgaz (30%), le Groupe IMetal (35%), et la société sud coréenne, B.H.I (35%), a précisé la même source.

Présent à la cérémonie de signature, déroulée au siège de son entreprise, le P-dg du Groupe Sonelgaz, Mohamed Arkab, a relevé «que ce partenariat est une première en Algérie», ajoutant que «cette joint-venture permettra le transfert de technologie, ce qui va générer de la valeur ajoutée à l'entreprise et au pays».

Pour sa part, le P-dg du Groupe IMETAL a relevé que le principe de cette joint venture est gagnant /gagnant pour les trois contractants, précisant que l'expérience de son Groupe et ses compétences dans le domaine de la sidérurgie leur permettront d'acquérir d'autres parts de marché.

De son côté, le président de BHI a souligné l'intérêt de son entreprise pour le marché algérien, affirmant son engagement à «déployer tous les efforts pour réussir cette association», et affichant également «son ambition d'élargir ce partenariat à d'autres domaines».

Pour rappel, ce projet entre dans le cadre des conventions signées par Sonelgaz, avec différentes sociétés du secteur industriel national, en vue d'aboutir à une coopération intersectorielle.

Ainsi, il a été décidé de créer un partenariat industriel entre Sonelgaz, IMETAL et le partenaire étranger BHI spécialisé dans le domaine de la conception, de la fabrication et du montage de chaudières de récupération, de condenseurs, d'échangeurs de chaleur, de réchauffeurs d'eau d'alimentation et de dégazeurs.

Le site retenu pour la fabrication des chaudières de récupération se trouve au niveau de l'entreprise Chaudral, située dans la wilaya de Relizane.

Relevant de IMETAL, cette usine s'étale sur une superficie totale de 20 ha, dont 27% de surface bâtie.

Ainsi, en sus du maintien de l'activité actuelle de Chaudral (fabrication de chaudières industrielles), cette société mixte fabriquera également des chaudières de récupération, des échangeurs thermiques, des condenseurs à surface, des réchauffeurs d'eau d'alimentation, des échangeurs de chaleur, des dégazeurs et des cuves sous pression.

La production envisagée est destinée à satisfaire la demande nationale pour ces types d'équipements ainsi que l'exportation. La société a la capacité de produire, annuellement, quatre chaudières de récupération avec auxiliaires.

Elle sera en mesure, en deuxième phase d'exporter des composants et des pièces de rechange des chaudières et les chaudières de récupération.

S. T.



HOUDA FERAOUN EST CATÉGORIQUE

Bientôt une agence bancaire postale

LA MINISTRE de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Imane Houda Faraoun, a annoncé jeudi dernier que les premières agences bancaires d'Algérie Poste «seront déployées en 2019».

Elle expliqué que le projet d'une banque postale, qui «était une idée il y a quelques années», commence à se concrétiser à présent. Selon la ministre, Algérie Poste «a dépassé ses problèmes budgétaires et réalise depuis deux ans des résultats positifs qui lui permettent de financer ses programmes d'investissement et de développement». Selon l'article 29 de la nouvelle loi votée récemment, l'opérateur public Algérie Poste «peut désormais diversifier sa gamme de prestations financières à travers la création d'un service d'épargne». Algérie Poste est autorisé à créer un service d'épargne et à élargir la gamme des prestations financières offertes à sa clientèle sur une base commerciale conformément aux dispositions de la loi relative à la monnaie et au crédit. Il s'agit essentiellement d'exploiter le vaste réseau des agences postales existantes qui assure un maillage serré du territoire national pour faire franchir à la bancarisation de la population Algérienne, et spécialement à l'inclusion financière des algériens à revenus modestes, un palier important. La ministre a indiqué qu'une étude financière, économique et d'opportunité «est en cours d'élaboration et une opération de mise à niveau des bureaux de postes a permis de mettre ces structures aux normes bancaires». Selon elle, une fois l'étude économique finalisée, «nous commencerons le déploiement de ce nouveau service, et ce n'est qu'en 2019 que nous commencerons à parler des premières agences bancaires», a indiqué Mme Faraoun, précisant qu'avant cette échéance «il y aura peut-être quelques services qui s'apparentent aux services bancaires qui commenceront à se déployer au niveau d'Algérie Poste».

S. T.

PÊCHE AU THON ROUGE

NOUVELLES DISPOSITIONS ET DES MODIFICATIONS

Un arrêté ministériel modifiant et complétant l'arrêté du 19 avril 2010, instituant des quotas de pêche au thon rouge pour les navires battant pavillon national exerçant dans les eaux sous juridiction nationale et fixant les modalités de leur répartition et de leur mise en œuvre, a été publié au journal officiel n° 30.



Selon l'arrêté du ministère de l'Agriculture, les dispositions de l'arrêté de 2010 ont été complétées par l'article 12 bis rédigé comme suit : «Les armateurs des navires thoniers senneurs et palangriers sont tenus d'installer des équipements de communication assurant la connexion internet et le téléphone satellitaire.

Ces équipements doivent être opérationnels durant les campagnes de pêche. Les capitaines des navires thoniers senneurs, doivent mettre ces équipements à la disposition des contrôleurs observateurs et de l'observateur de la commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)».

Les dispositions de l'article 13 ont été également modifiées, complétées et rédigées comme suit : le capitaine du navire thonier est tenu de conserver à bord du navire durant une année, le carnet de pêche au thon rouge vivant ou mort, coté et paraphé, fourni par l'administration de la pêche. Dans ce cadre, il est indiqué que le carnet de pêche est constitué de 60 pages originales et de 2 souches par page pour le navire thonier senneur, de 170 pages originales et d'une (1) souche par page pour le navire thonier palangrier.

Chaque carnet doit être renseigné quotidiennement avant minuit pour chaque opération de pêche, y compris les opérations de pêche infructueuses et les opérations de pêche non réalisées.

Les pages originales doivent rester attachées aux carnets de pêche. En cas d'erreur, la page concernée doit être barrée d'un trait suivi de la mention « annulé «, précise le même arrêté. Il est également indiqué qu'a l'issue de la campagne de pêche pour le navire thonier senneur, les pages originales attachées au carnet de pêche sont conservées à bord du navire, la première souche de chaque page est remise à l'administration de la pêche par le contrôleur national embarqué à bord du navire et la deuxième souche de chaque page est remise à l'observateur de la commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) embarqué à bord du navire.

Pour le navire thonier palangrier, les pages originales attachées au carnet de pêche sont conservées à bord du navire, la souche de chaque page est remise à l'administration de la pêche par le capitaine du navire.

Les dispositions de l'article 13 du précédent arrêté ont été aussi modifiées, complétées et rédigées comme suit : le capitaine du navire thonier senneur est tenu de débarquer les prises de thon rouge mort dans les ports désignés à cet effet. Les ports de débarquement sont les suivants : port d'Alger, port de Annaba, port de Bejaïa, port de Cherchell, port d'Oran et port de Ténès. Le capitaine du navire thonier palangrier est tenu de débarquer sa production dans les ports de Bouzedjar et de Béni Saf.

Pour rappel, l'Algérie a eu un quota 1.300 tonnes (t) de thon rouge au titre de l'année 2018, et sera de 1.400 t en 2019 et de 1.600 t en 2020.

Pour le quota de pêche de 2017 fixé à 1.043 t, il a été complétement pêché par 14 navires algériens battant pavillon national et dont la quasi-totalité a été destinée à l'exportation, selon des précédentes déclarations du directeur général de la pêche auprès du ministère de l'Agriculture, Taha Hamouche.

M. D.

SELON LA FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE L'AGROALIMENTAIRE

Plaidoyer pour une stabilité des lois

LA RELANCE de l'économie nationale hors hydrocarbure est réalisable à condition qu'elle soit accompagnée d'une stabilité des lois.

C'est du moins l'avis du président de la Fédération algérienne de l'agroalimentaire Abdelwahab Ziani, qui a souligné la capacité des industriels algériens à relever le défi.

S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III Abdelwahab Ziani a mis l'accent sur l'importance de la pérennité de lois : «Il est inadmissible pour un opérateur de concevoir un projet, et au bout de trois ans, loi», s'indigne-t-il.

Pour lui, la stabilité et la simplicité des lois sont un facteur majeur dans cette démarche. C'est dans ce sens qu'il réclame des pouvoirs publics la «stabilité» des lois, en cessant de malmener les lois. Ziani plaide pour que l'entreprise algérienne bénéficie d'une protection de cinq à dix années à travers l'assurance «d'une stabilité réglementaire «, afin d'aider à jeter les bases d'une industrie nationale chevronnée et compétitive.

L'intervenant a en outre signalé le fait que nombre d'entreprises ont demandé à investir dans de nouveaux créneaux, à condition toutefois qu'on leur crée les conditions à même de les encourager dans cette voie, soulignant au passage l'importance de sauvegarder les entreprises déjà existantes. S'agissant de la protection de la production nationale à travers le projet de loi de finances complémentaire, qui sera débattu cette semaine par les députés et qui prévoit un droit additionnel supplémentaire de 30 à 200% sur les produits importés, l'invité de la Radio estime que c'est un mécanisme fiable pour protéger la production nationale.

Car selon lui, «ce mécanisme permet d'agir directement dans le cas où une filière est menacée», citant les filières malmenées par une concurrence déloyale. Pour ce fabricant d'essences aromatiques, la production d'arôme, de concentré de tomate et de lait sont autant de produits menacés par le produits finis importés par les opérateurs nationaux.

Interpellé sur la dépendance de notre industrie des matières premières, provenant souvent de l'étranger, Ziani, affiche son optimisme, en disant que «l'Algérie peut être indépendante à 100% «. Commentant, d'autre part, la certification des produits algériens, confiée jusqu'alors à des experts étrangers, il appelle à la remplacer par des experts nationaux, «les seuls, souligne-t-il, à connaître nos productions et notre marché», indiquant que beaucoup d'entreprises algériennes seront certifiées d'ici le mois de septembre. En conclusion, Ziani dit que le niveau des exportations du pays peut atteindre 10 milliards en trois années.

Lilia Ait Akli

DES SOMMITÉS ALGÉRIENNES

Hommage aux professeurs



Par le professeur Mohammed Toumi

Ainsi les trois composantes de ce tryptique ont été ses principales sources de préoccupations :

-Culture religieuse assurément. Dès sa prime jeunesse il était vecteur,
«porteur» du Saint Coran (Hamil). Il s'ouvrait déjà à la littérature arabe au fil des ans, et à la Connaissance d'une façon générale.

-Culture artistique sans doute aussi, léguée par les émules de Ziryab venus de la chère et inoubliable Andalousie.

-La Science dite profane dans le jargon occidental et dont il n'a jamais admis le qualificatif. Car la Science est dispensée par Dieu aux humains disait-il et ne saurait donc être profane !

-Son avidité pour le savoir est telle qu'il passe brillamment les différentes étapes du secondaire et le voilà bien vite à L'Université.

La Faculté de Médecine fut son choix prioritaire. Il opte une fois sa Médecine générale accomplie, pour la Chirurgie sachant combien cette discipline était rarissime dans L'Algérie coloniale. Sa formation chirurgicale à L'Hopital de Bobigny à Paris a été remarquable.

Une génération de Médecins et de Chirurgiens originaires des trois pays frères émergea de cette cohabitation dans cet hôpital devenu prestigieux.

Il n'a cessé de parfaire ses connaissances en matière chirurgicale en fréquentant des services européens réputés notamment scandinaves et même d'outre atlantique. Autant dire qu'il se qualifia non seulement dans le vaste domaine de la Chirurgie générale mais aussi dans celui de la Chirurgie thoracique et cardiovasculaire. Nombreux ont été les patients qui ont bénéficié de son habileté et de ses compétences.

Spontanément des citoyens l'aidèrent à s'installer à Constantine ville.

Sa réputation de Chirurgien émérite s'est affirmée dans tout L'Est du pays grâce à sa maitrise et à son désintéressement au profit d'une population bien souvent démunie.

La fibre patriotique n'a pas manqué de vibrer chez ce militant nationaliste discret et efficace au moment crucial du déclenchement insurrectionnel. Sa structure chirurgicale était mise à la disposition du mouvement armé. Faisant partie de l'organisation urbaine, il faisait l'objet d'une étroite surveillance de la part des autorités répressives qui n'attendaient que le moment opportun pour agir contre le réseau composé de Tédjini Haddam et de certains confrères de la ville.

Les événements du 20 Aout 1955 qui ont sérieusement secoué Constantine parmi d'autre villes du Constantinois et qui m'ont surpris dans cette ville ou je remplaçais en ce mois d'Aout 55 le Dr Bélabdjaoui, allaient donner le signal des arrestations des personnalités suspectes… heureusement averties à temps pour prendre le chemin de l'exil et d'échapper ainsi aux coups de la répression. C'était le cas de Tédjini Haddam.

Ma présence à Constantine en même temps que celle de Bachir Mentouri devaient nous conduire à des contacts en vue de rejoindre le maquis dès cette époque de l'année. Ces contacts n'ont pu se nouer en raison de ces événements inattendus.

La grève des Etudiants de mai 1956 nous a permis de rejoindre le service de Santé F.L.N.A.L.N. de la base de L'est (Tunisie) dirigé par le Dr Nekkache. Le frère Ahmed Mahsas succédant à Ait Ahcéne prend l'initiative en tant que Responsable de la Base d'appui, de créer un conseil de la Santé afin de répondre aux impératifs de la guerre et d'unifier les soins à tous les combattants quelle que soit leur provenance.

Ce conseil était formé par les membres suivants désignés par le responsable de la base. Ce sont : les Drs Chouki Mostefai, Tédjini Haddam, Djamal Derdour, Fanon, Nekkache, Toumi, et Maitre Fettoui. La commission sociale était dirigée par Mesdames Chentouf et Mostefai.

J'ai eu l'honneur de diriger ce Conseil j'usqu'a mon départ volontaire fin 1957 en Wilayat 2. Ce fut le regretté Tédjini Haddam qui me succéda à la tête de cette institution. Le responsable de la base étant alors le Cdt Kaci.

Dans le cadre de notre organisation sanitaire de louable efforts ont été fournis en matière d'aide par l'Etat tunisien. C'est ainsi que les centres hospitaliers de Tunis, de Sousse, du Kef, de Sfax… etc. ont accueilli sans compter nos blessés et malades, malgré les maigres ressources de la jeune République tunisienne. Des pavillons entiers ont été mis à notre disposition à cette fin.

Les chirurgiens algériens aussi bien que tunisiens comme le docteur Hadjri par exemple à l'hôpital Habib Thameur qui était chirurgien chef de la Santé militaire tunisienne ont constamment opéré nos djounouds… le Dr Tédjini Haddam à l'hôpital Sadiki… le Dr Ali EL OKBY à Sousse… Mentouri Bachir, Boudraa, Taleb au Kef …

Le personnel médical algérien était intégré à part entière et totalement pris en charge par le Service de Santé tunisien. C'est le cas de la plupart des cadres sanitaires algérien.

Plus tard des postes légers indépendants du pays d'accueil furent créés auprès des unités opérationnelles.

Le conseil médical S'est penché sérieusement sur les problèmes de la Formation des infirmiers et secouristes au profit des unités combattantes.

-des handicapés physiques et mentaux

-des réformés et des convalescents

Le capitaine El OKBY frère de Ali a mis è la disposition de l'Organisation une ferme de 500 hectares près de Kairouan avec toutes ses infrastructures que la commission sociale a gérer ensuite à des fins médico-sociales.

Le Palais du Mornag à Tunis nous a été prêté dans le même sens.

-La prise en charge médical a été unifiée au niveau de toute la base en respectant une certaine sectorisation.

Compte tenu du principe de collégialité, tous les membres du conseil sont à féliciter pour le travail colossal accompli, il est clair que le frère Tédjini Haddam s'est dépensé sans compte, ne refusant aucune mission aussi harassante ou dangereuse soit-elle.

Dirigeant à son tour la commission médical de la Base après ma nouvelle mission, il s'est toujours mis au service de sa patrie avec zèle et humilité.

Au lendemain de l'Indépendance il s'est intégré à l'équipe qui a relevé le défi de relancer la Faculté de Médecine.

Soucieux de l'Intérêt national il occupe divers postes ministériels ou certaines hautes fonctions par devoir patriotique plus que par ambition personnelle. Il a assumé tour à tour la fonction de Recteur de la grande Mosquée de paris puis membre du haut Conseil de la Magistrature suprême (H.C.E.) … Un problème de Santé devait hélas le pousser à cesser toute activité… jusqu'au terme d'une vie bien remplie.

AFGHANISTAN

Scènes de fraternisation entre talibans et forces de sécurité

Le gouvernement afghan attendait dimanche une réponse des talibans à sa demande de prolongation d'un cessez-le-feu inédit, en dépit d'un attentat attribué au groupe Etat islamique qui a fait 25 morts la veille.

Peu avant l'attaque de samedi, le président afghan Ashraf Ghani avait annoncé une prolongation du cessez-le-feu gouvernemental et demandé aux talibans d'en faire autant.

« J'annonce une prolongation du cessez-le-feu » au-delà de la date prévue, a-t-il déclaré, précisant que les détails seraient rendus publics ultérieurement et que les forces de sécurité devaient rester en « position défensive ». « Je demande aussi aux talibans de prolonger leur cessez-le-feu », qui doit prendre fin dimanche. Les talibans avaient décrété une cessation des combats pour trois jours à l'occasion de l'Aïd al-Fitr qui a débuté vendredi. Ce cessez-le-feu est une première depuis qu'une coalition internationale menée par les Etats-Unis les a chassés du pouvoir en octobre 2001, après les attentats du 11 septembre. Le président Ghani, dont les offres de paix étaient restées jusqu'à présent sans réponse, avait annoncé la semaine dernière un cessez-le-feu unilatéral de huit jours avec les talibans pour la fin du ramadan. Les talibans ont toutefois précisé qu'ils continueraient leurs opérations contre les « forces occupantes » étrangères dans le pays et se défendraient « avec virulence » s'ils étaient attaqués.

« HISTORIQUE »

La mission de l'Otan en Afghanistan et les forces armées américaines ont dans un communiqué commun indiqué qu'elles respecteraient l'annonce du président Ghani. L'Union européenne a pour sa part qualifié la trêve « d'historique ». « La décision du président Ghani d'annoncer une extension du cessez-le feu est une nouvelle courageuse avancée vers la paix et nous appelons les talibans à en faire de même », a déclaré dans un communiqué la cheffe de la diplomatie européenne Federica Mogherini, estimant que « le peuple afghan mérite une paix durable ». L'attentat de samedi, tuant au moins 25 personnes lorsqu'un kamikaze s'est fait exploser parmi une foule célébrant le cessez-le-feu dans l'est de l'Afghanistan, a fait aussi au moins 54 blessés. Il n'a pas été revendiqué dans l'immédiat, mais une source de sécurité afghane interrogée par l'AFP l'a imputé au groupe Etat islamique. « Un kamikaze s'est fait exploser parmi des gens, des forces de sécurité, et des civils qui célébraient le cessez-le-feu » dans le district de Rodat dans la province orientale de Nangarhar, le porte-parole du gouverneur provincial Attaullah Khogyani.

« FATIGUÉ DE LA GUERRE »

L'arrêt des combats, depuis mardi côté gouvernemental et depuis vendredi côté taliban, avait donné lieu ces deux derniers jours à d'inhabituelles scènes de fraternisation entre talibans et forces de sécurité afghanes, qui ont été vus se donnant l'accolade et se prenant en photo ensemble. Dans le district disputé de Bati Kot, dans la province de Nangarhar (est) près de la frontière pakistanaise, des talibans bardés d'armes et de lance-grenades sillonnaient en voiture et à moto, agitant des drapeaux afghans et talibans, a constaté l'AFP. Les forces afghanes tenant les checkpoints leur lançaient des félicitations pour l'Aïd al-Fitr, la fête marquant la fin du mois de jeûne musulman, tout en serrant dans leurs bras et en photographiant ceux-là même qu'ils tentent d'habitude de tuer. Des villageois entouraient également les insurgés armés, leur donnant joyeusement l'accolade et prenant des selfies. « Je suis là afin d'offrir mes vœux pour la fête à nos frères de la police et de l'armée », a déclaré à l'AFP le commandant taliban Baba. « Nous avons réussi à maintenir le cessez-le-feu jusqu'à présent. Tout le monde est fatigué de la guerre et si nos dirigeants nous ordonnent de poursuivre le cessez-le-feu, nous le maintiendrons pour toujours ». Tout en saluant la trêve, un combattant taliban juché sur une moto ornée de drapeaux afghan et taliban a assuré qu'une paix durable ne pouvait être obtenue qu'après le départ des forces américaines. « Nous voulons un gouvernement et un pays islamiques. Cela ne peut arriver que si les Américains partent » d'Afghanistan, a-t-il dit à l'AFP. « Regardez, ils sont frères. Si leurs chefs viennent, s'assoient et parlent exactement comme le font leurs soldats, nous aurons la paix demain », commente Said Hasibullah sur Facebook sous une photo censée montrer un combattant taliban et un soldat afghan buvant du thé ensemble. Les talibans ont « exploité » l'occasion pour démontrer leur popularité parmi les Afghans ordinaires, a dit à l'AFP un diplomate occidental à Kaboul. « Rien de mal à ça s'ils sont capables de percevoir les bénéfices des discussions plutôt que des combats ». Vendredi, le président Ghani avait par ailleurs annoncé la mort dans une frappe de drone de l'armée américaine du leader taliban pakistanais Maulana Fazlullah, impliqué notamment dans la tentative d'assassinat de la jeune Malala.

AFP



GUERRE DU YÉMEN

La France engagée aux côtés de l'armée émiratie

DES FORCES SPÉCIALES françaises sont bien présentes aux côtés des Emiriens au Yémen, où l'armée française envisage une action de déminage des accès au port d'Hodeïda, selon deux sources militaires qui se sont confiées au Figaro dans son édition de samedi. Une source parlementaire avait récemment fait part de cette information à Reuters. Le ministère des Armées n'était pas disponible dans l'immédiat pour la commenter. Les forces fidèles au président yéménite en exil ont lancé mercredi, avec le soutien de la coalition arabe conduite par l'Arabie saoudite, une vaste offensive contre Hodeïda, le principal port du Yémen toujours aux mains des miliciens houthis. Elles semblaient samedi sur le point de s'emparer de l'aéroport. « Il n'y a pas d'action militaire française aujourd'hui dans la région de Hodeïda, et la France ne fait pas partie de la coalition qui est engagée sur ce théâtre », avait déclaré vendredi le ministère français des Armées. « Une action de déminage des accès au port d'Hodeïda après la fin des opérations militaires est donc actuellement à l'étude », avait-il ajouté, confirmant une information donnée jeudi par un responsable des Emirats arabes unis. « Elle aurait pour but de faciliter l'acheminement, en sécurité, de l'aide humanitaire à la population de la ville.»

R. I.

YÉMEN

Le port yéménite de Hodeïda toujours aux mains des houtis

PAS DE CHANGEMENT dans l'équilibre des forces dans la région de province de Hodeïda, qui fait l'objet d'une offensive menée par la coalition saoudo-émiratie avec l'aide des États-Unis et de la France depuis le 13 juin dernier. Contrairement à la version véhiculée par les médias de cette dernière qui mène une campagne médiatique biaisée. « Le port de Hodeïda est toujours entre les mains des forces conjointes », a assuré le chef du haut-comité révolutionnaire de Mohamad Ali Al-Houthi. Selon lui, ces forces qui comprennent des Unités de l'armée yéménite et les volontaires des comités populaires du mouvement houthi Ansarullah « contrôlent la totalité du port et assiègent les forces de la coalition ». M. Houthi a même révélé que les forces conjointes se sont emparées d'un bateau occidental à proximité du port. « Merci pour les gardes-frontières maritimes du littoral de Hodeïda. Ils ont mis la main sur un bateau français ou américain, l'important est qu'il est étranger », a-t-il twitté. Ce dimanche 17 juin, un dirigeant d'Ansarullah Mohamad Al-Bakhiti confirmait cet état de fait, assurant que « les forces de l'occupation n'ont réalisé aucune progrès ». Depuis la matinée du samedi 16 juin, les médias pro coalition ont mené une propagande mensongère arguant que les forces de cette dernière se sont emparées du port de Hodeïda. Leurs mensonges ont été révélés au grand jour et ils ont fini par se rétracter. Cette couverture médiatique malhonnête a été



perceptible dans la dépêche de l'AFP. Selon l'agence, les troupes fidèles au président yéménite démissionnaire et controversé Abed Rabbo Mansour Hadi avaient affirmé dans un tweet le samedi 16 juin avoir pris l'aéroport de Hodeïda.Plus tard dans la journée, des sources militaires au sein du camp pro Hadi indiquaient que leurs forces n'étaient pas encore dans l'aéroport et «ont simplement évoqué des combats sporadiques à l'entrée sud du complexe », rapporte l'AFP. Encore plus tard, d'autres sources du même camp parlaient des pertes qu'ils ont subies. « Les rebelles ont lancé une attaque sur cet axe depuis l'intérieur des terres, tuant 12 soldats », ont-elles dit pour l'AFP. Pour leur part, les médias pro houthis dont l'agence Saba ont évoqué samedi « 40 tués et blessés parmi les mercenaires de l'offensive saoudo-américaine, dont la plupart dans un état grave, dans un tir de missile Tochka contre leur rassemblement sur le littoral occidental », effectué le vendredi. Ce jour-là, l'agence soulignait que les forces yéménites conjointes ont mené des opérations qui s'étaient soldées par la destruction de 20 véhicules militaires de la coalition saoudienne dans le district d'ad-Durayhimi, au sud d'al-Hodeïda. La télévision pro houthi al-Massirah faisait état quant à elle de l'utilisation des drones dans les bombardements contre les positions de la coalition. Par ailleurs, d'après un correspondant de l'AFP, M. Griffiths, représentant spécial de l'ONU pour le Yémen a proposé aux responsables de la « résistance » , qui tiennent la capitale Sanaa, de transférer le contrôle de Hodeïda à un comité supervisé par l'ONU, afin d'éviter de nouveaux combats. Cette solution est approuvée par les Emirats arabes unis qui font partie de la coalition de la guerre contre le Yémen.

R. I.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:06	12:31	16:22	19:55	21:40
CONSTANTINE	03:14	12:35	16:26	19:58	21:41
ALGER	03:25	12:49	16:41	20:14	21:58
OUARGLA	03:43	12:40	16:21	19:52	21:24
CHLEF	03:36	12:56	16:47	20:19	22:01
MOSTAGANEM	03:42	13:01	16:51	20:23	22:05
ORAN	03:47	13:04	16:53	20:25	22:07

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6112 – LUNDI 4 CHAOUAL 1438

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	25°	17°
Oran	31°	17°
Constantine	25°	13°
Ouargla	37°	25°

AFFAIRE DU MODEM 4G

APOCE gagne son procès



La Cour de Dar El Beida à Alger a rendu le 14 juin dernier le verdict dans l'affaire opposant Algérie Télécom à l'Association de protection et orientation du consommateur et son environnement (APOCE).

La justice a statué en faveur de l'APOCE, qualifiant d'illégale la modification du contrat d'abonnement décidée par Algérie Télécom, sans revenir à ses clients, dans l'affaire de la 4G LTE. Ainsi, la justice a rappelé à l'ordre l'opérateur historique concernant cette affaire.

Le président de l'APOCE, Mustapha Zebdi, explique dans une vidéo postée sur sa page Facebook que le recours à la justice était l'ultime solution : «Tous les moyens administratifs et juridiques ont été utilisés, mais en vain», a-t-il indiqué. L'APOCE avait saisi auparavant, explique Zebdi, le Premier ministère, le ministère du Commerce et celui de la Poste, des télécommunications et du numérique, le Conseil de la concurrence et l'Autorité de régulation de poste et des télécommunications (ARATP), avant de recourir à la justice, portant ainsi plainte contre Algérie Télécom sur les modifications opérées sur l'offre internet 4G sans fil avec un modem fixe (LTE), avec effet rétroactif. Dans sa plainte, l'APOCE avait exigé à ce que les prix d'Internet 4 G fixe LTE doivent revenir qu'ils étaient avant le 25 mai 2017 pour les abonnés de cette formule ayant signé des contrats avant cette date.

Le verdict lu par le président de l'APOCE a, en outre, annulé le droit de révision des conditions du contrat et du service sans prévenir le consommateur, mettant en avant le droit du client à résilier le contrat même dans la période obligatoire qui est de 12 mois, et ce dans le cas où la mauvaise qualité de service est avérée, soulignant le droit du client au dédommagement dans ce cas-là. Zebdi, se félicité de cette décision de justice, la qualifiant de victoire du consommateur algérien, après une longue bataille judiciaire et administrative. La justice, à travers ce jugement préliminaire, ordonne le retour à l'ancienne formule et somme Algérie Télécom de «respecter ses engagements en ce qui concerne de la qualité de ses prestations.

Pour rappel, l'affaire remonte à juin 2017, lorsque Algérie Télécom avait, sans préavis et sans fournir aucune explication à ses clients, changé son offre 4G LTE destinée aux zones rurales et reculées de sorte à réserver le passage au débit réduit de 512ko après l'épuisement du crédit initial aux seuls abonnés qui achètent une carte de recharge de 3 500 DA au lieu 1 000 DA avant cette date.

Lilia Ait Akli

SELON LA PROTECTION CIVILE

Trois morts enregistrés en mer

UN PREMIER cas de noyade a été enregistré, avant hier soir, dans une zone interdite à la baignade dans la commune balnéaire de Sidi Lakhdar (Mostaganem), selon les services de la direction de wilaya de la Protection civile. La même source indique la victime, âgée de 15 ans, est morte noyée dans une zone interdite de baignade à l'ouest de la plage de Kehf Lahmar, dans la commune de Sidi Lakhdar (50 kms à l'est de Mostaganem), précisant qu'elle était originaire de douar «Ouled Bouziane», commune de Sidi Ali et était en compagnie de deux autres adolescents du même âge. Ces derniers se trouvant en difficulté en mer, ont été sauvés puis transférés vers les services sanitaires les plus proches, a ajouté la même source.

Par ailleurs, deux personnes sont mortes hier suite au chavirement de leur embarcation à deux kilomètres au large de Cap Djinet, à l'est de la wilaya de Boumerdes, tandis qu'une autre victime a pu être sauvée, selon la protection civile. Selon le chargé de communication, le Capitaine Ait Kaci Ahmed Smail, cet accident qui a coûté la vie à deux hommes âgés de 27 et 70 ans, s'est produit vers 01H49 mn en mer calme. Les circonstances de ce drame ne sont pas encore élucidées, a-t-il ajouté.

Aussitôt informés de cet accident, l'unité marine de Zemmouri de la protection civile est intervenue en mobilisant trois plongeurs qui ont réussi à sauver la troisième victime qui était abord de l'embarcation lorsde son renversement et l'ont évacué à l'hôpital de Bordj Menail, ou elle a reçu les soins nécessaires, a indiqué le Capitaine Ait Kaci Ahmed. Les corps des personnes décédées ont été récupérés et déposés à la morgue de ce même établissement hospitalier a-t-on ajouté de même source.

S.N.

Google célèbre le 89e anniversaire de M'hamed Issiakhem

LE PEINTRE algérien M'hamed Issiakhem a été célébré sur Google aujourd'hui, à l'occasion de son 89e anniversaire. M'hamed Issiakhem est mort le 1er décembre 1985. Comme il a fait pour un nombre considérable de personnages publics, aussi bien des artistes, et des scientifiques tels que Jim Henson, Thomas Edison et autres, Google a honoré la mémoire de M'hamed Issiakhem sur sa première page, en mettant sa photo comme logo de son moteur. M'hamed Issiakhem constitue l'un des fondateurs de la peinture moderne en Algérie. Peu connu par un grand public du Net, aujourd'hui en voyant sa photo sur Google, tout le monde doit se poser la question sur l'identité du portrait. Google, en mettant en exergue ce peintre, donne une occasion à ces personnages d'être reconnus, même après leur mort, par la génération de l'Internet. M'hamed Issiakhem est un des peintres et dessinateurs de l'après-l'indépendance et a constitué une figure importante dans le paysage artistique algérien. Il a notamment participé à la Fondation de l'Union nationale des arts plastiques. Décédé en 1985, M'hamed Issiakhem fait référence surtout aux maquettes des billets de banque et timbres postales algériens en 1964. **S. T.**

CONDOLÉANCES

Très peinés par le décès du frère de leur collègue **Mebrouki Redouane** le directeur de publication, le gérant ainsi que l'ensemble du personnel du *jeune indépendant* lui présentent leurs sincères condoléances et l'assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde sympathie.
Ils prient Allah le tout puissant de l'accueillir en son vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à lui nous retournons.

CRIMINALITÉ

Des contrebandiers et des narcotrafiquants arrêtés par l'ANP

TROIS INDIVIDUS en possession de trois fusils de chasse et deux narcotrafiquants ont été arrêtés avant-hier par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans différentes régions du pays, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont arrêté, le 16 juin 2018 à M'sila)1re RM et Tébessa (5e RM), trois individus en possession de trois fusils de chasse, tandis que d'autres détachements de l'ANP ont appréhendé à Oran et Mascara (2e RM), deux narcotrafiquants et ont saisi 400 comprimés psychotropes. De même, 2 614 unités de différentes boissons ont été saisies à Biskra (4e RM)», précise la même source.

Par ailleurs, «un détachement de l'ANP a saisi, à In Guezzam (6e RM), un véhicule tout-terrain et trois motocyclettes, alors que des unités des garde-côtes ont déjoué, lors de deux opérations distinctes menées à Aïn Témouchent et El-Ghazaouat (2e RM), deux tentatives d'émigration clandestine de 36 personnes à bord d'embarcations de construction artisanale», ajoute le MDN. **S. N.**